

50 ans de planification marseillaise

Textes et cartes de

l'Agam [agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise]

Du Sdam¹ des années 1970 au PLUi² de 2019, ces cartes témoignent de l'évolution des outils, des méthodes et des enjeux du territoire marseillais. Elles révèlent non seulement les changements dans la manière de concevoir le territoire, mais aussi l'apport de préoccupations nouvelles dans la pratique de la planification et le défi sans cesse renouvelé de sa représentation.

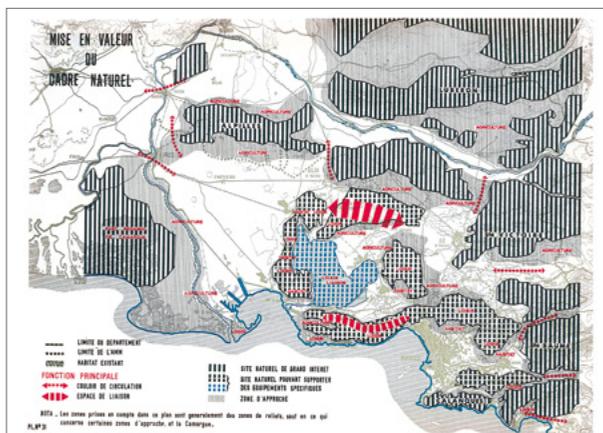
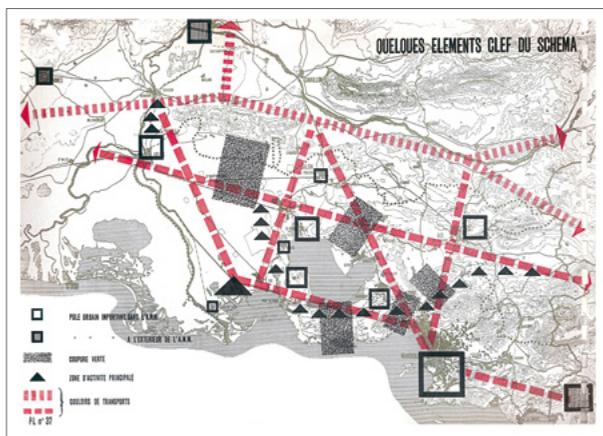
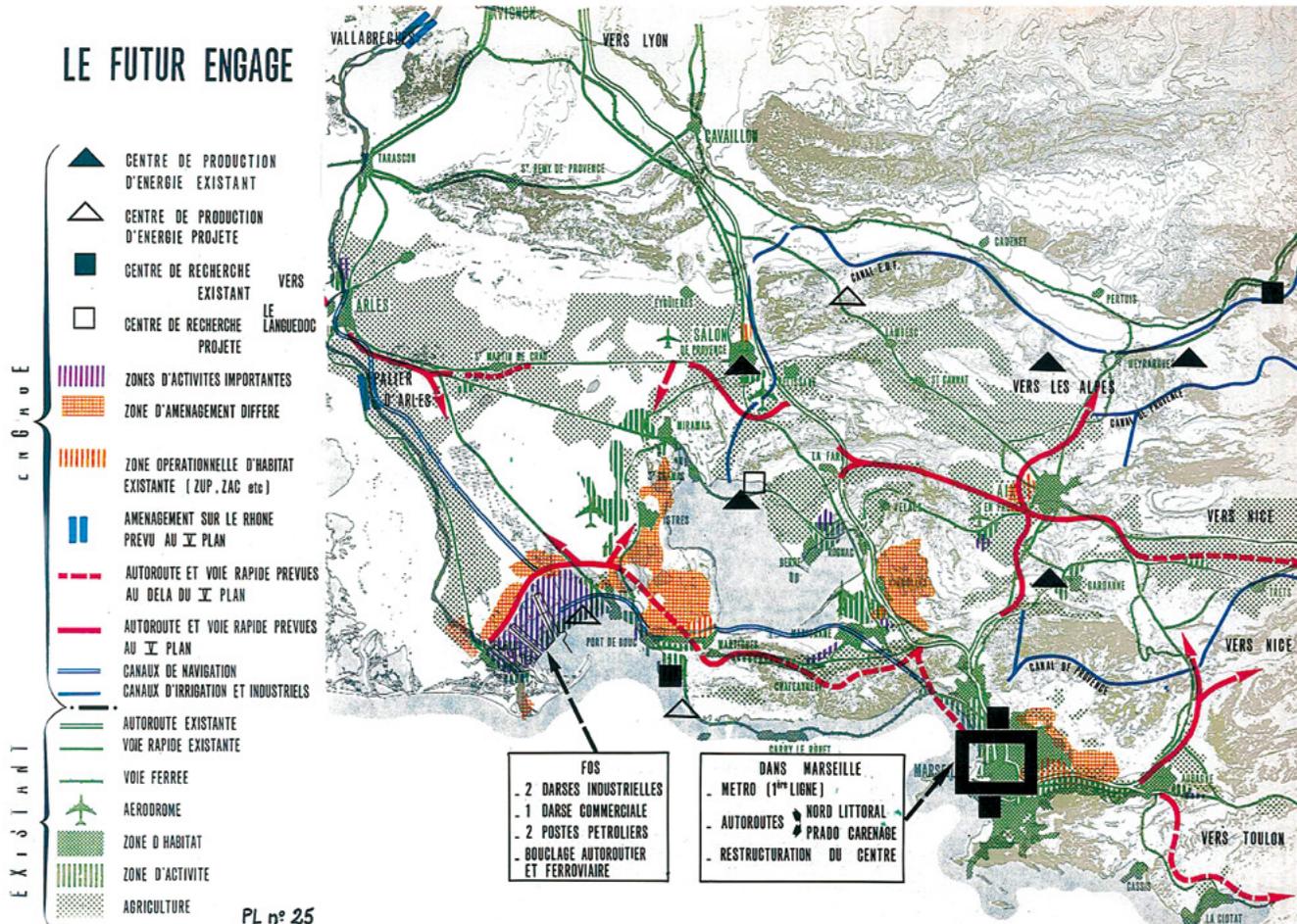
D'abord marqué par le dessin à la main, l'exercice cartographique s'est considérablement enrichi avec l'avènement des outils numériques. Cette évolution technique a permis une plus grande précision et une multiplication des données représentées ; elle a aussi rendu possible une planification exigeante, complexe, et plus transversale, qui place le cartographe devant l'impératif de lisibilité.

Cette complexification est aussi le reflet de l'évolution des exigences réglementaires et des enjeux territoriaux.

Ainsi, l'art délicat de la représentation oscille entre la rigueur d'une information complète et le besoin d'une vision synthétique porteuse de sens. Dans cette logique, on pourrait avancer que la cartographie de la planification, aujourd'hui, exprime davantage le dessein du projet que son simple dessin. Ce portfolio met en lumière la manière dont les représentations graphiques ont accompagné les grandes orientations urbaines de la région marseillaise.

¹/Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine.

²/Plan local d'urbanisme intercommunal.



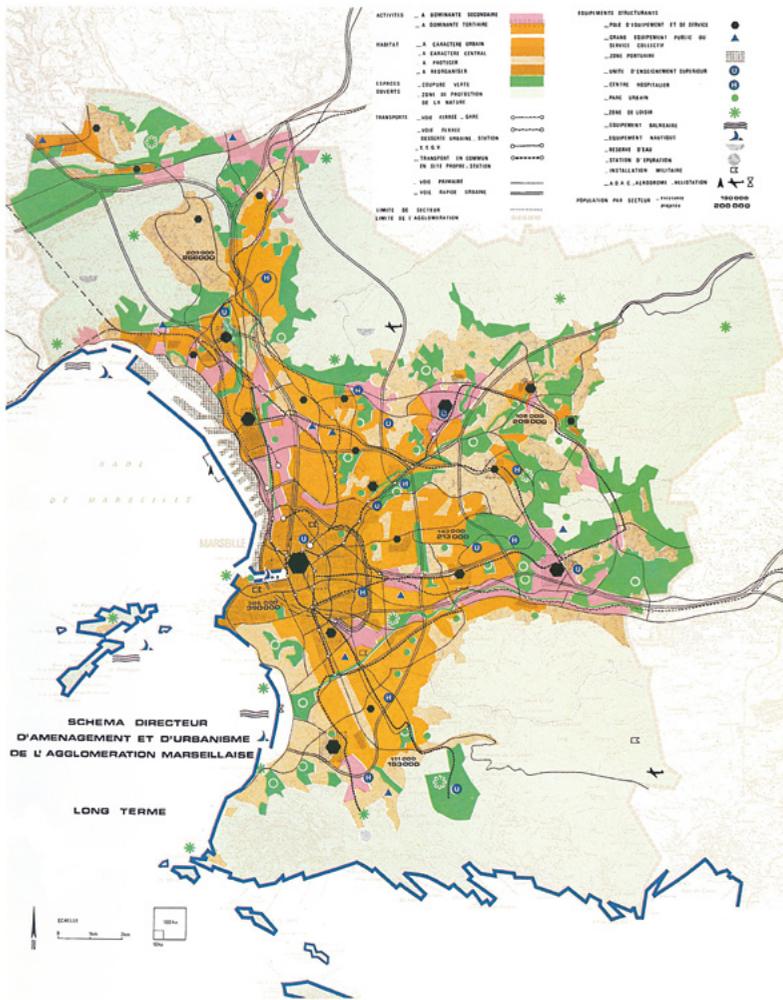
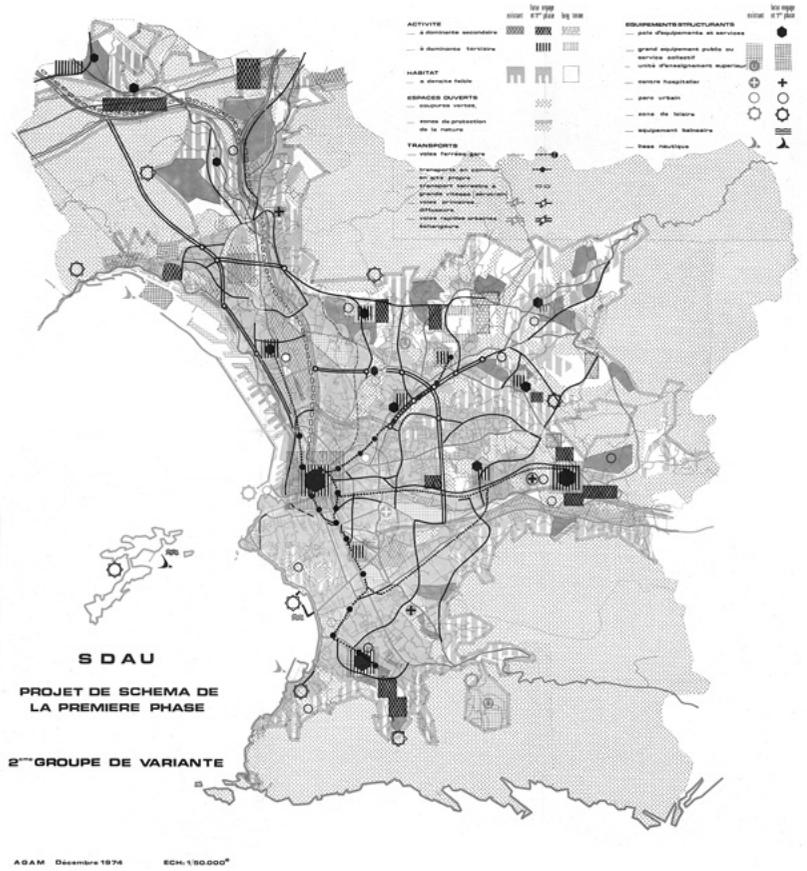
LE FUTUR ENGAGÉ – SDAM (1970)

Cette carte de 1970, extraite du schéma d'aménagement des aires métropolitaines (Sdam), montre une représentation encore artisanale, faite à la main, avec pour outils les stylos tubulaires, normographe, et autres trames adhésives. L'utilisation limitée de la couleur est moins destinée à l'agrément qu'à la hiérarchisation de l'information. Cette approche manuelle, typique d'une époque, privilégie l'intention graphique à la précision technique, la lisibilité du message à l'exhaustivité. L'économie des moyens graphiques traduit une vision planificatrice encore peu contrainte par les exigences réglementaires. Elle apporte une réponse simple et directe en montrant le futur engagé du territoire par ses grandes infrastructures et ses zones de développement. De cette étonnante simplicité assumée naît rétrospectivement une esthétique du message non dénuée de poésie graphique.

**LE SDAU DE MARSEILLE
(1974 & 1987)**

Ces deux cartes du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sdau) de Marseille, de 1974 et 1987, illustrent l'évolution des techniques cartographiques en un peu plus d'une décennie. La carte de 1974, en noir et blanc, démontre qu'une sémiologie graphique maîtrisée peut garantir une excellente lisibilité malgré des moyens limités. Même si l'on s'interroge sur la possibilité qu'elle fût originellement en couleur, sa lisibilité parfaite en noir et blanc démontre la maîtrise des techniques de représentation.

La seconde marque une transition : l'usage accru de la couleur et des logos anticipe déjà la révolution numérique. La disparition progressive du blanc traduit une volonté croissante de qualification exhaustive du territoire, préfigurant la multiplication des zonages et des prescriptions, et annonce les premières interrogations palpables quant à la perte possible de la force et de la lisibilité du message.

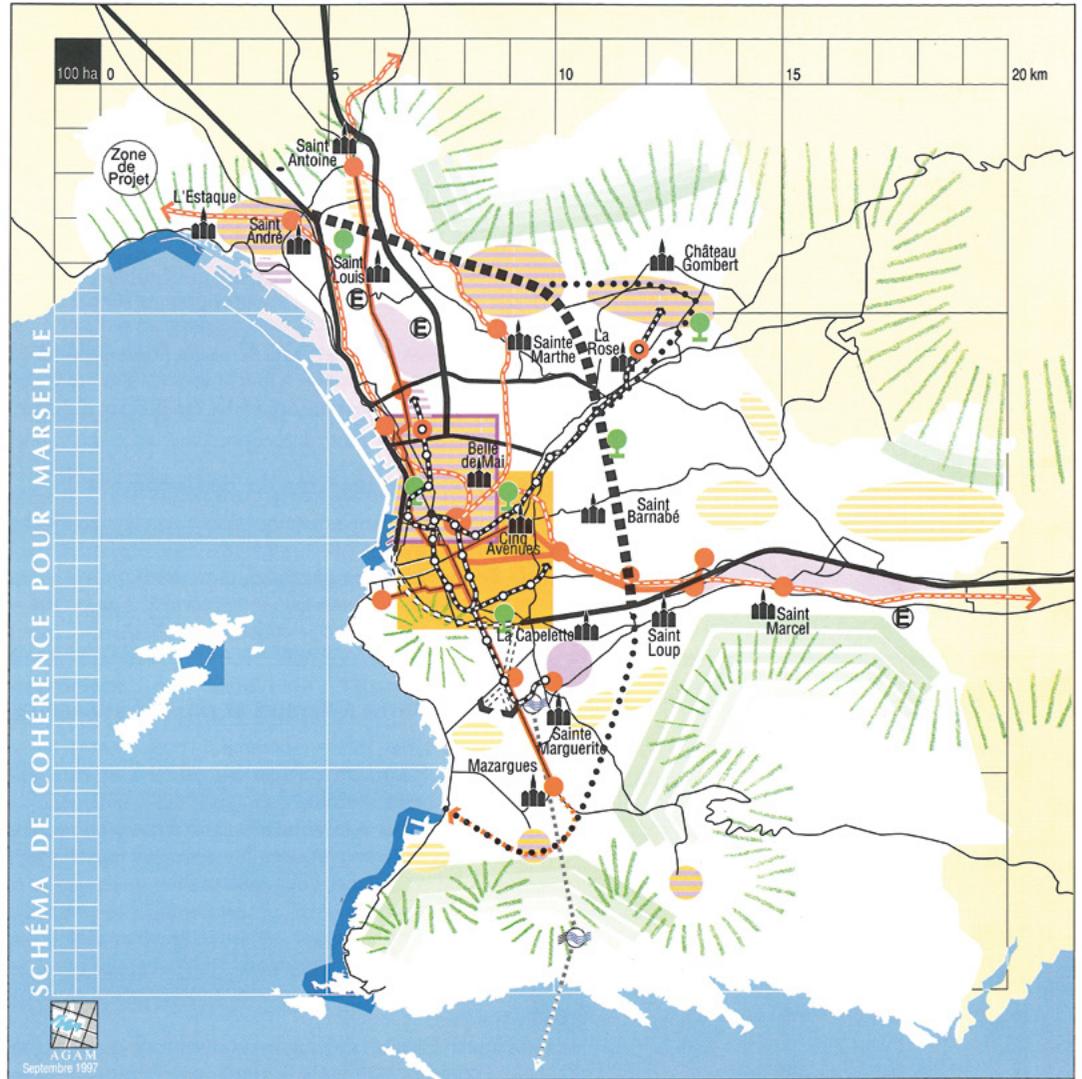


↑
Projet de schéma de la 1^{re} phase
Source : SDAU - schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Date : 1974

←
Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
Source : SDAU - schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Date : 1987

SCHÉMA GÉNÉRAL SIMPLIFIÉ

- ACTUEL
PROJET
- Grande liaison
 - Boulevard urbain
 - ▭ REM / RTR
 - ▭ TCSP de surface
 - ▭ Métro
 - ▭ Prolongement métro
 - ▭ Prolongement TPC
 - Pôle d'échanges
 - Noyau villageois
 - ▭ Zone d'activité
 - ▭ Hypercentre
 - ▭ Zone d'habitat
 - ▭ Zone mixte
 - ▭ Environnement
 - Parc urbain
 - ▭ Littoral
 - Ⓜ Grand équipement
 - Ⓜ Station d'épuration



**SCHÉMA GÉNÉRAL SIMPLIFIÉ
SCHÉMA DE COHÉRENCE POUR MARSEILLE (1997)**

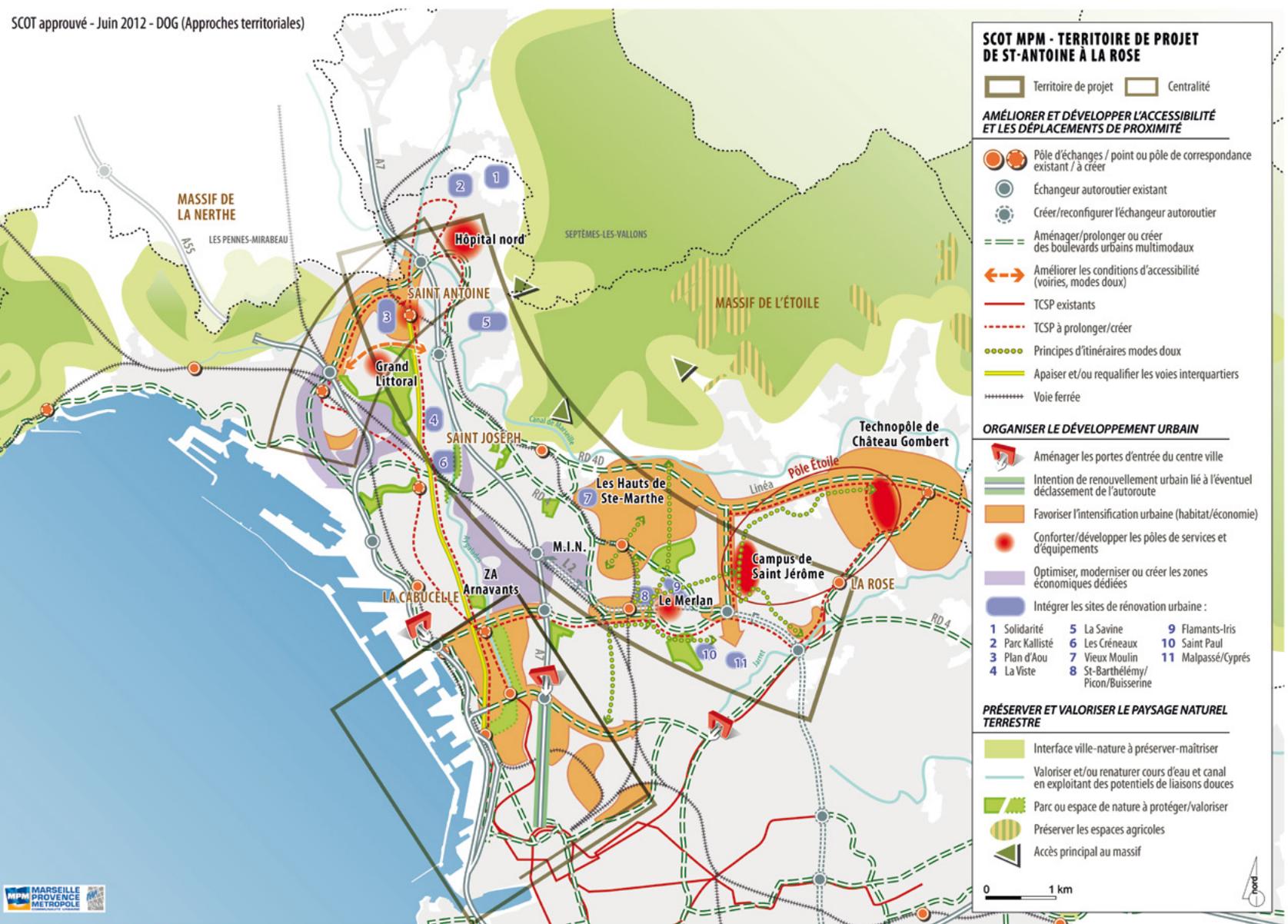
Le schéma de cohérence de 1997 illustre parfaitement la période charnière entre cartographies manuelle et numérique. L'économie de moyens graphiques sert ici un message clair et synthétique. L'innovation réside dans cette hybridation entre la précision informatique et une expression graphique qui préserve la sensibilité du dessin manuel. L'émergence des préoccupations environnementales dans la planification apparaît désormais dans l'espace cartographique et elle est traduite par une représentation sensible du paysage, comme un trait charbonneux à la main, et portée par une palette chromatique inhabituelle de couleurs pastel. L'utilisation plus large de pictogrammes permet d'enrichir l'information sans surcharger la carte.

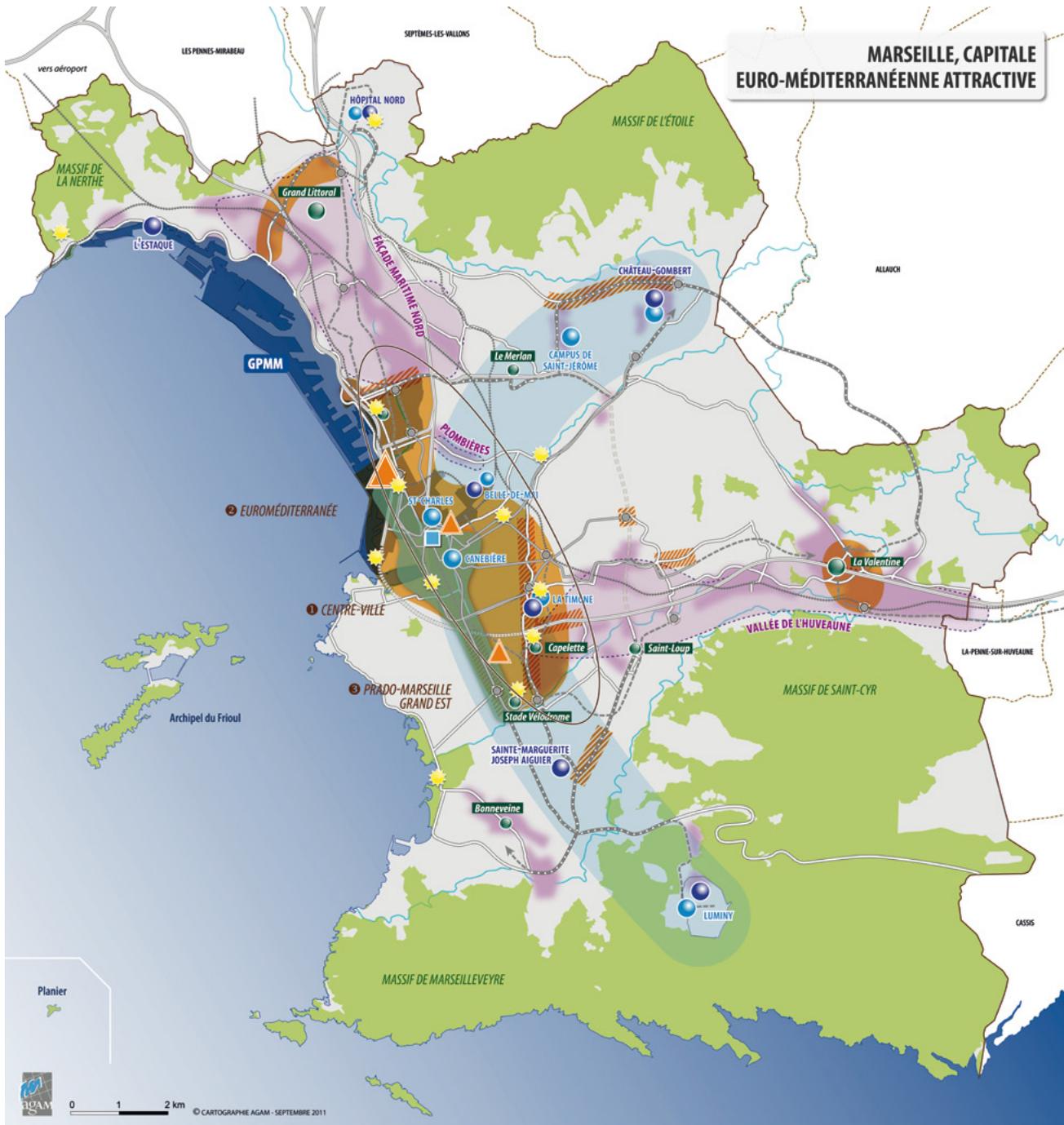
TERRITOIRE DE PROJET DE SAINT-ANTOINE À LA ROSE – SCOT (2012)

La carte de 2012, extraite du SCoT (schéma de cohérence territoriale) de Marseille-Provence-Métropole, met en avant les grandes orientations pour les quartiers nord de Marseille.

Alors que l'outil SIG (système d'information géographique) permet désormais l'exactitude des contours, la précision de l'outil informatique se heurte – dans l'exercice de planification à l'échelle du SCoT – à la difficulté de montrer une intention sans la délimiter précisément, et avec pour seul objectif de privilégier l'esprit du message. La carte assume ici volontairement des contours imprécis, des formes molles, des tracés approximatifs.

Le logiciel de dessin facilite néanmoins des légendes plus complètes, structurées en paragraphes; les postes de légende ne sont plus résumés en deux ou trois mots: par des énoncés plus longs et parfaitement rédigés, ils se font l'écho d'une exigence textuelle grandissante portée par la planification.





PADD, MARSEILLE CAPITALE EUROMÉDITERRANÉENNE ATTRACTIVE – PLU (2013)

Les cartes du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) de 2013 illustrent la maturité des outils numériques dans l'accroissement des données cartographiées. L'outil SIG a désormais un impact grandissant sur l'organisation du fond de plan et sur la représentation avec l'apport de calculs numériques tels que les isochrones, cartes de bruit, chaleur urbaine. L'outil de dessin offre un éventail illimité de possibilités : tracés, couleurs, dégradés, filtres. L'usage de la toponymie s'étoffe et organise, par couleur et taille de police, sa propre classification et hiérarchisation. Le champ lexical utilisé dans la légende s'enrichit des thématiques portées par la planification telles que l'environnement, le paysage, le patrimoine, les modes doux... Il se fait aussi le reflet de la normalisation croissante du langage planificateur. Cette carte répond aux exigences réglementaires toujours plus importantes, sans sacrifier la lisibilité, mais au prix d'une esthétique plus normée. L'autre corollaire de cet alourdissement se situe dans la nécessaire décomposition par thématique (ici, l'économie). Ainsi, la « carte de synthèse » comme représentation d'une vision planificatrice du territoire devient alors un exercice complexe et rare ; elle se tourne alors vers des échelles plus petites : cartes de secteur, territoires de projet, OAP (orientation d'aménagement et de programmation)...

OAP – EXTENSION DE CHÂTEAU-GOMBERT – PLUI (2019)

La carte de 2019 du PLUi, consacrée à l'OAP de l'extension de Château-Gombert (au nord-est de la cité), illustre le lien que la planification entend renforcer avec le projet.

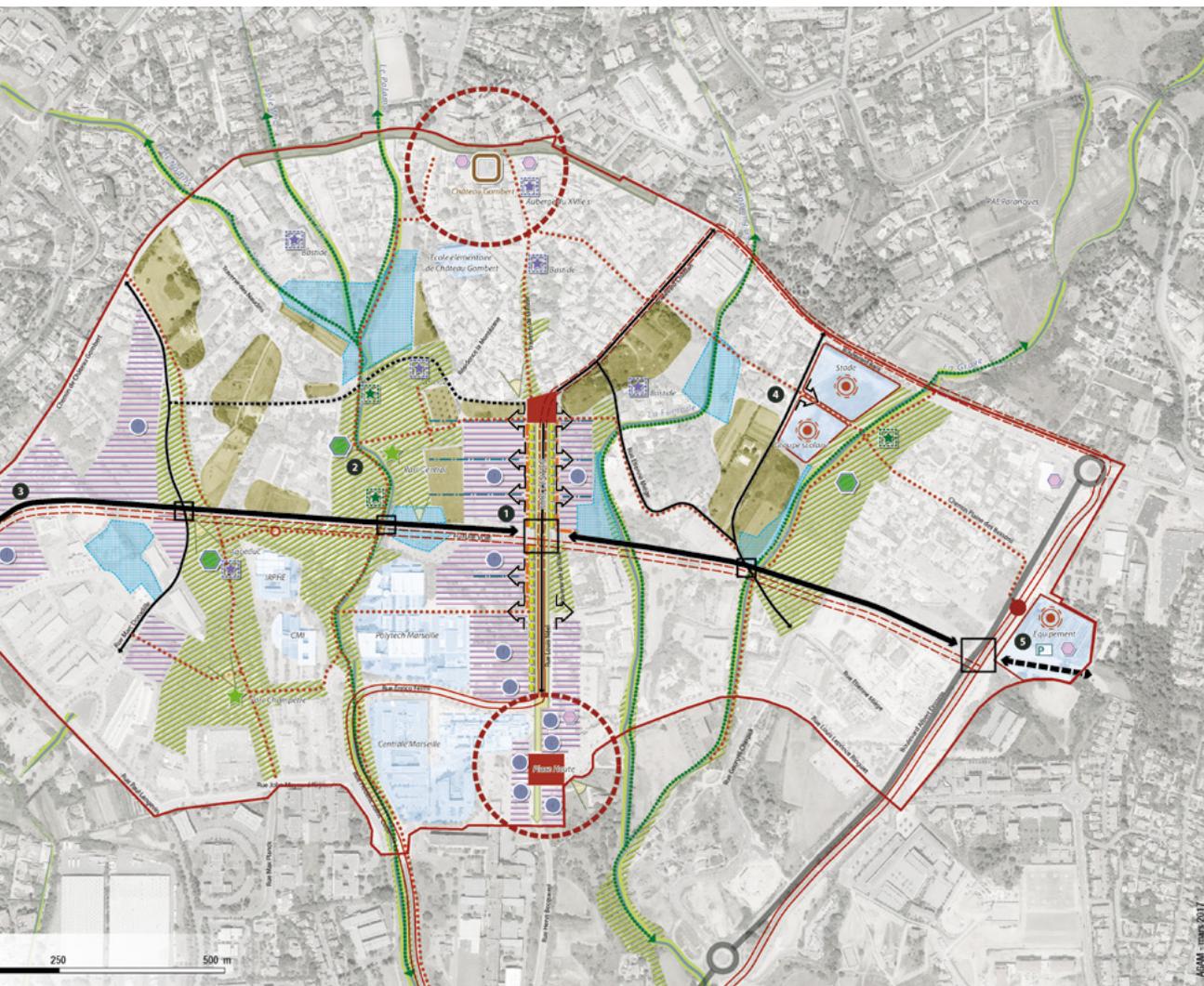
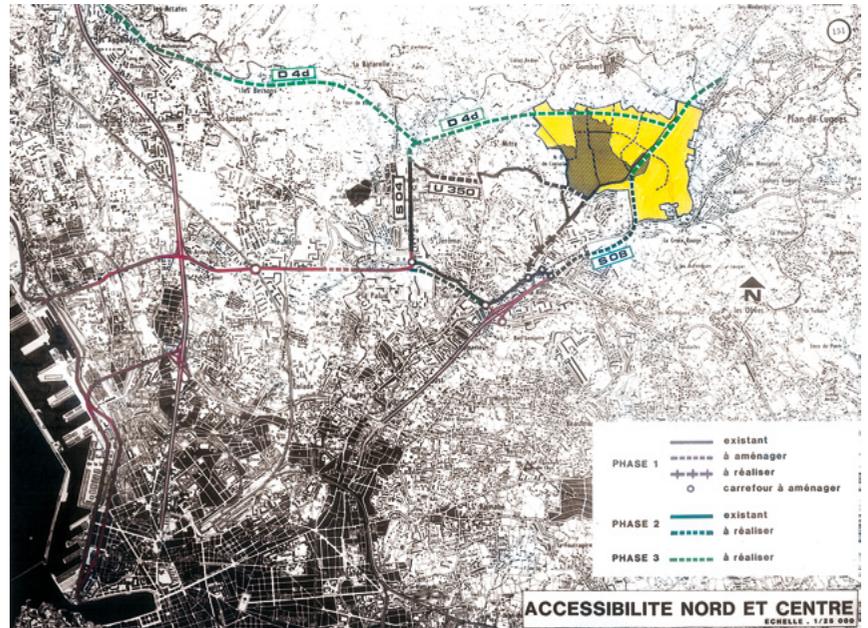
Elle adopte une approche hybride entre la carte de planification et le schéma pré-opérationnel. Une tension persiste

entre la précision réglementaire et la malléabilité nécessaire à l'adaptation du projet urbain aux contraintes du terrain.

Ainsi, une orthophoto a été privilégiée au cadastre SIG qui aurait figé des éléments non consolidés par les études de terrain.

Une autre tension réside dans le décalage des temporalités entre l'élaboration d'une OAP dans le corpus réglementaire d'un PLUi et la vie du projet urbain, qui requiert des études techniques préparatoires et de multiples validations.

On observe ici un tropisme de la représentation du projet urbain vers un registre cartographique de planification : les intentions fortes et le geste esthétique cèdent la place à une écriture rigoureuse, homogène et normalisée. Les légendes, plus directes, traduisent la dimension opérationnelle des OAP et s'alignent sur la structure textuelle du document réglementaire.



- Légende**
- perimetre d'application de l'OAP
 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**
 - site 1 (cf texte)
 - noyau villageois
 - équipement existant
 - élément important de composition urbaine (Bât, non bât, paysage, etc...)
 - voie ferrée
 - cours d'eau
 - TC performant existant / à créer (court terme)
 - option de tracé TC futur
 - boulevard urbain multimodal
 - zone d'aménagement concerté
 - AFFECTATIONS À CONFORTER OU À CRÉER**
 - mobilité fonctionnelle à dominante habitat
 - mobilité fonctionnelle à dominante économique
 - Activité
 - Bureau
 - Commerce
 - Technopolitaine
 - activité commerciale de proximité à conforter ou dynamiser
 - Centralité à conforter ou à créer
 - PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE**
 - mise en valeur d'élément de composition urbaine (Bât, non bât, paysage, etc...)
 - axe de composition urbaine
 - équipement à créer ou requalifier
 - composition de façade urbaine à structurer / à créer
 - principe d'alignement avec possible discontinuité
 - principe d'alignement avec possible retrait paysager et possible discontinuité
 - principe de perméabilité visuelle
 - principe de vue à préserver
 - TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS OU COLLECTIFS**
 - fixe, carrefour à organiser
 - principe de liaison structurante à créer
 - principe de liaison à créer
 - principe de raccordement à créer
 - principe de raccordement à créer / tracé à précéder
 - principe d'accès
 - zone de circulation apaisée (priorité piétons, traitement des voies...)
 - principe de liaison douce (piétons, cycles...) à créer / conforter
 - à créer / conforter / tracé à précéder
 - espace public à créer / requalifier (place)
 - mail paysager à créer ou conforter
 - principe de localisation d'aires de stationnement
 - bassin de rétention
 - STRUCTURATION PAR LES ESPACES PAYSAGERS OU NATURELS**
 - alignement d'arbres à compléter ou à créer
 - espace de paysage à conserver ou améliorer
 - espace de talus à créer, conserver ou améliorer
 - aménagement paysager existant ou à créer (gazon, jardins, squares...)
 - principe de localisation d'aires paysagères de stationnement
 - Agriculture urbaine
 - Arbres remarquables ou d'intérêt écologique
 - Continuité paysagère ou écologique à préserver ou à réhabiliter